

## **BULLETIN D'INFORMATION**

## **CANB 2012-002**

À: Tous les assureurs faisant affaire au Nouveau-Brunswick

Objet : Taux d'impôt sur les services de santé pour 2012-2013

Date: 8 août 2012

-----

Le taux d'impôt sur les services de santé à utiliser pour les dépôts de demandes 2012-2013 est de **8,78 p. 100** calculé à partir de l'impôt estimatif sur les services de santé de l'année civile du ministère de la Santé et des évaluations facturées à l'industrie basées sur les primes d'assurance responsabilité civile automobile et d'assurance accident personnelle.

Pour toute question ou préoccupation concernant ce qui précède, n'hésitez pas à nous téléphoner.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick Kelly Ferris, directrice des Services d'assurance kelly.ferris@nbib-canb.org 506-643-7711

Télécopieur: 506-652-5011 Courriel: info@nbib-canb.org